



CALENDRIER ENVOI DES DOCUMENTS

Sur base de quels documents les avances de paiement sont-elles payées par le FINSS
et quand les documents doivent-ils être envoyés ?

Quels documents?	Envoi du travailleur vers l'employeur au plus tard pour le:	Envoi de l'employeur vers le FINSS au plus tard pour le:
A. Inscription définitive de l'école		
1) Début projet en septembre	30/9	15/10
2) Début projet en février	28/2	15/3
B. Contrat(s) des remplaçant(s)		
1) Début projet en septembre	-	30/11
2) Début projet en février	-	30/4
C. Attestation d'assiduité:		
1) 1er trimestre (septembre - décembre)	15/1	30/1
2) 2ème trimestre (janvier-mars)	15/4	30/4
3) 3ème trimestre (avril-juin)	15/7	30/7
D. Attestation de résultat 1ère session *	15/7	30/7
E. Attestation de résultat si 2ème session	15/9	30/9
F. Attestation de résultat janvier	7/2	21/2

* Si le travailleur a une 2ème session: le document de l'école ou la 2ème session est annoncé doit être envoyé au FINSS!
Après la 2ème session, le document de résultats définitive est envoyé au FINSS.